

Réuni le 18 septembre 2015, sous la présidence de Monsieur DARNAULT Joël, le conseil municipal de Rivarennnes a pris les décisions suivantes :

I. Visite des ateliers municipaux et du cimetière

Le conseil municipal a visité les ateliers municipaux, la serre et le cimetière concernant un projet d'enherbement du site dans le cadre de l'objectif zéro pesticide.

II. Délibérations

Le modèle du panneau d'affichage des travaux de la Maison d'accueil familial présenté par l'architecte Alasoeur est validé par le conseil municipal.

La carte des cours d'eau demandée par le Parc Naturel régional de la Brenne sur la commune de Rivarennnes est validée par le conseil municipal.

Le Maire présente les demandes d'admissions en non valeurs adressées par la Trésorerie d'Argenton sur Creuse en septembre 2015 pour des motifs de créances minimales :

La trésorerie d'Argenton sur Creuse, informe le Maire qu'elle ne peut continuer les poursuites à l'encontre de ces personnes pour les motifs énoncés ci-dessus, et demande l'inscription en non-valeur de la somme de 43.57€, montant de la dette.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte l'inscription en non-valeur de 43.57€ sur l'imputation 654.

Pour répondre à la demande des administrés ; afin d'améliorer le cadre de vie, des aménagements de parking et de voirie sont nécessaires ; le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la réfection du parking rue des Dames, la route de Kons, et la route face à la maison d'accueil familial et approuve les devis établis par le bureau d'études DB pour un montant de 48200€H.T. soit 57840€ TTC. Le conseil municipal approuve le plan de financement suivant : conseil Départemental : (40% du H.T.) : 19280€ H.T. et fonds propres : (60% du H.T.) : 28920€H.T. et sollicite, auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du Far équipement rural, une subvention aussi élevée que possible.

L'avenant pour les phases 2, 3, 4 et 5 concernant l'approche environnementale de l'urbanisme pour l'éco-quartier St Léonard est validé par le conseil municipal. Le Trésorier est d'accord pour cet avenant.

Lors de la location de la salle des fêtes, du matériel a été cassé. Le conseil municipal, à l'unanimité, met à la charge du locataire le remplacement de la vaisselle détériorée au tarif de 14€.

III. Travaux en cours

Les travaux sur le lieu-dit Villeneuve sont en cours :

- La haie de M. Bouchardon reste en place
- La route est élargie
- La route est goudronnée
 - o Sera fait ultérieurement par les employés communaux le curage de fossé et le débroussaillage.

Les travaux des plateaux rehausseurs prévus dans le bourg se feront aux prochaines vacances.

IV. Calendrier des Commissions à venir environnement et finances

Révision tarification salle des fêtes

Economies sur le fonctionnement

Commission de l'environnement : cimetière : enherbement, installation des poubelles etc...

V. Manifestation du 11 novembre

La société historique de St Gaultier fera une exposition, la cérémonie du 11 novembre se déroulera à 10h30.

VI. Questions diverses

Demande de subvention par le tennis club (100€), le conseil municipal n'a pas pris de décision, reporté.

Demande de subvention par l'Institut Curie, le conseil municipal n'a pas pris de décision, reporté.